

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 6 juin 2017.

**RÉSOLUTION**

**2017-125**

**TOURISME**

**ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE SUR APPEL  
AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE – SAISON ESTIVALE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville opère un bureau d'accueil touristique au 142, route 132 Ouest, Percé;

**CONSIDÉRANT QU'**il peut être nécessaire pour la Ville d'avoir recours à du personnel additionnel afin de suppléer à un manque d'effectifs occasionnel et à une surcharge de travail en période de fort achalandage;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Danielle Beaudin a offert ses services pour travailler occasionnellement au bureau d'accueil touristique à titre d'agente à l'accueil touristique et qu'elle possède les qualifications requises pour ce poste.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission autorise le directeur général, M. Félix Caron, à procéder à l'engagement, sur appel et suivant les besoins, de Mme Danielle Beaudin, au poste d'agente à l'accueil touristique, pour la saison estivale 2017, au salaire prévu à l'échelon 1. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective de la Ville.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.622.01.141 (saisonniers – BAT).

La secrétaire de la Commission,



Céline Lahaie, notaire